



## RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

### Avis public

Appel d'offres – RT – 2020-02-01

#### VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Des soumissions scellées seront reçues par le secrétaire de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ou représentant autorisé au bureau de celui-ci, au 1110, chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, jusqu'au 13 mars 2020, à 11 heures pour les travaux de vidange des boues des étangs aérés.

Les soumissions reçues seront ouvertes et lues publiquement au centre administratif situé au 1110, chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, le jeudi 13 mars 2020, à 11 h 05 en présence des personnes intéressées.

Le devis et les formules de soumissions seront disponibles à partir du jeudi 13 février 2020, par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offre SÉAO, approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* dont le site internet est le suivant : [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant minimum de 10 % de la valeur totale de la soumission ou d'un cautionnement de soumission du même montant valide pour une durée de quatre-vingt-dix jours.

Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes demandes d'information et question doivent être uniquement faites par écrit à l'attention de Monsieur Stéphane Giguère à l'adresse courriel suivante : [sgiguere@sjdl.qc.ca](mailto:sgiguere@sjdl.qc.ca). Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes communications entre un autre représentant du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre sont formellement interdites. Toutes les demandes écrites doivent être acheminées au plus tard avant 16h30, le 11 mars 2020 afin de permettre au responsable du projet de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toutes demandes passées ce délai ne seront pas considérées.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant la procédure d'appel d'offres est le 24 février 2020.

La Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

**Stéphane Giguère**  
Secrétaire